

Décision du : 22/10/2021

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS
 Bureau d'Aide Juridictionnelle
 PARVIS DU TRIBUNAL DE PARIS
 75859 PARIS CEDEX 17
 01.44.32.76.61

A RAPPELER DANS TOUTE CORRESPONDANCE:

Numéro BAJ : 2021/044750

Section - Division : 3 - 01
 Date de la demande : 09/09/2021
 Numéro R.G. :
 Avocat: Me

Monsieur ZIABLITSEV Vladimir
 RUE DRUJBA 19-3
 65270 KISELEVSK - RUSSIE

DÉCISION D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Vu la loi N° 91-647 du 10 juillet 1991 et le décret 2020-1717 du 28 Décembre 2020,
 Vu la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998,
 Vu les articles 16 et 22 de la loi n°91-647 du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique. Après avoir constaté l'absence du quorum requis, la demande ne présentant manifestement pas de difficulté sérieuse, le président de la présente section a rendu la décision d'aide juridictionnelle suivante :

Le président statuant le 22/10/2021 sur la demande présentée le 09/09/2021 par :
 Monsieur ZIABLITSEV Vladimir
 RUE DRUJBA 19-3
 65270 KISELEVSK - RUSSIE
 pour obtenir l'aide juridictionnelle dans la procédure suivante : RESPONSABILITE

Contre :
 MINISTERE DE LA JUSTICE
 MINISTERE PUBLIC

PREFET DES ALPES-MARITIMES

devant le Tribunal administratif de PARIS.

CONSTATE :

que la demande d'aide juridictionnelle est irrecevable qu'en effet, l'intéressé, de nationalité étrangère, ne justifie pas résider en France ni régulièrement, ni habituellement, sa demande ne relève pas des procédures prévues à l'article 3 de la loi du 10 juillet 1991, et sa situation n'apparaît pas particulièrement digne d'intérêt au regard de l'objet du litige tel qu'exposé ou des charges prévisibles du procès

EN CONSÉQUENCE :

Rejette la demande d'aide juridictionnelle.



LE PRÉSIDENT
 Michel Broussard

Informations destinées à la CARPA

N° BAJ : 75101 /00 3 / 2021/044750

Date décision : 22/10/2021

Type de décision : Première décision

Avocat :

Provision versée par le client :

Type de procédure : AJ Code procédure : 121

Décision : Rejet

Objet : RESPONSABILITE

Affaire : Monsieur ZIABLITSEV Vladimir C/ MINISTERE DE LA JUSTICE et autres

N° Rôle :